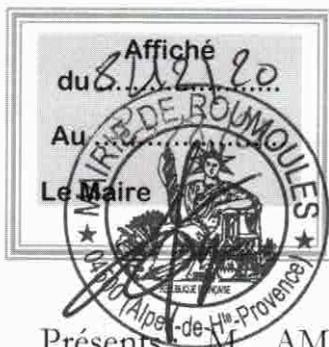


Commune de ROUMOULES  
Compte-rendu sommaire  
de la Séance du Conseil Municipal  
du 2 DECEMBRE 2020

Convocation et affichage 25 NOVEMBRE 2020



Présents : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, M. COCUAUD Alain, Mme DEAUZE Marie-Christine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, M. MEGIS Gilles, M. NESTERCZUK Dany Mme PEY Catherine, M ROY Alain Patrick.

Absent excusé : M. MOHEN Sébastien.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. MANUEL Laurent.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour, les conseillers acceptent l'ordre du jour.*

**Adoption du compte rendu** de la séance du 26 octobre 2020, à l'unanimité.

**DPU non exercés** : vente Bizot/Gibert ZS 36, Ste THEV/Doucy F 249, Jauffret/ Cocuaud F 161

- ❖ **N° 2020 - 065 Délibération modificative Budget commune n° 3 virement de crédit** : 21311 123 + 6 600 ; 2181 94 + 200 ; 2184 94 + 360 ; 2135 130 + 840 ; 2151 103 – 8000. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2020 - 066 Délibération modificative Budget commune n° 4 virement de crédit** : 6531 + 4000 ; 65548 + 1000 ; 6574 + 2000 ; 022 – 7000. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2020 - 067 Travaux de voirie 2021 chemin des Antennes partie 1** : Accord pour ces travaux. Demander la subvention DETR 2021 sur ces travaux d'un montant de 114 000 HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2020 - 068 Travaux de voirie 2021 chemin des Antennes partie 1** : Accord pour ces travaux. Demander la subvention des amendes de police 2021 sur ces travaux d'un montant de 114 000 HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2020-069 - Maintien du service commun d'instruction du droit des sols avec la DLVA** :  
Compte tenu de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme le 1<sup>er</sup> juillet 2015, entérinée par la loi « ALUR » du 26 mars 2014, la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » a approuvé en 2015 la création d'un service commun « Urbanisme réglementaire ». Ce service commun instruit les actes et autorisations délivrés sur le territoire de la commune et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune soit les permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), certificats d'urbanisme dits « opérationnel » (CUB) au sens de l'article L 410-1-b) du code de l'urbanisme, permis modificatifs, les prorogations, les transferts et les retraits. Accord pour le maintien de ce service commun et accord pour signer les conventions avec la DLVA. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **Plan communal de sauvegarde et Dicrim** : information.
- ❖ **N° 2020-070 - Nomination des rues, des voies et des chemins** : Présentation des nominations des chemins, des voies et des rues. Accord à l'unanimité. Faire délibération.
- ❖ **Centre aéré de Riez** : Par courrier, Monsieur le Maire de Riez nous informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les enfants de la commune ne seront plus acceptés dans ce centre.

Gilles MÉGIS  
Maire de Roumoules

